

Monsieur le président, maintenant si vous regardez à la page 37 du Budget des dépenses, vous lirez la répartition de ces différentes subventions:

Pâturages en commun—\$1,375,000.  
Travaux d'irrigation au sud-ouest de la Saskatchewan—\$243,000.  
Rétablissement et utilisation des terres...

Là encore, nous pourrions y toucher; mais c'est écrit: rien.

Dépôt de fournitures et d'outillage et services connexes—\$728,000.

Travaux d'irrigation de la rivière Bow—\$976,000.  
Travaux d'irrigation de la rivière St. Mary's—\$357,000.

Travaux d'irrigation de la rivière Saskatchewan-Sud—\$1,274,000.

Réservoir du lac Buffalo Pound—\$90,000.

C'était juste pour vous donner une idée de ce que retire la province de Québec depuis l'inauguration de ces fameux programmes conjoints.

Pour veiller à l'application de cette loi, votre ministère a désigné ce qu'on appelle des conseillers du crédit, des surveillants, ou toute autre espèce d'inspecteurs ou d'évaluateurs.

Il me semble que certains ne jouent pas le rôle pour lequel le ministre les paie. Selon la loi, le conseiller en crédit doit s'efforcer de découvrir la meilleure solution, afin de permettre à un cultivateur de mieux vivre sur sa terre, donner les conseils appropriés qui permettront aux cultivateurs qui possèdent une, deux et même trois terres d'y demeurer.

Je ne crois pas que le conseiller en prêts ait pour fonction de dire au cultivateur qui possède actuellement un troupeau de 40 ou 45 vaches laitières, et trois lots de la meilleure terre qui soit, de vendre ses terres et de s'en aller en ville!

Je ne sais si c'est le manque de connaissance locale, la mauvaise interprétation de la loi ou une idée partisane préconçue qui font agir certains employés de votre ministère, mais j'ai été renversé par certaines décisions ou certaines manières d'agir de ces employés de la Société.

C'est pourquoi, je demande au ministre de l'Agriculture de faire une enquête sérieuse dans la province, et principalement dans le comté de Roberval, afin de déterminer ce qui ne vas pas, que ce soit les hommes préposés à l'application de la loi ou la loi elle-même.

Pour le moment, je ne veux incriminer personne spécifiquement, mais je souhaite que le ministre s'occupe personnellement de ce cas spécifique et vienne faire une étude dans mon comté, avec des hommes étrangers à ceux qui y travaillent aujourd'hui. Vous avouerez, monsieur le ministre, que le but principal de la Société est de faire des prêts, afin que plus de cultivateurs demeurent sur ou acquièrent des terres sur lesquelles ils pourront vivre honorablement et en sécurité.

[M. Gauthier.]

A cette fin, votre ministère nomme des conseillers en crédit pour déterminer s'il y a possibilité de faire des prêts aux cultivateurs désireux de se moderniser. Or, dans mon comté, puisque je ne sais ce qui se passe dans les autres, on semble s'évertuer à trouver des raisons pour ne pas prêter aux cultivateurs.

Des preuves: sur près de 1500 projets, à peine 100 furent acceptés.

Nous payons un personnel de quatre, cinq personnes, ou même davantage, pour répondre «non» aux cultivateurs.

Je suis à me demander si le ministère surveille d'assez près le travail. Je ne dirai rien des randonnées touristiques de certains petits évaluateurs, de certains hauts fonctionnaires, et même du bureau de Québec, qui font leur travail accompagné de leur épouse. Si les cultivateurs ne possèdent pas une maison moderne, on leur refuse un prêt, ou encore certains d'entre eux ont des amis qui désirent acheter leur voisin pour agrandir leur domaine et, en conséquence, conseillent à ces cultivateurs, établis depuis 50 ans, de quitter leur terre. Encore une fois, monsieur le ministre, j'insiste pour qu'une enquête sérieuse soit faite dans mon comté, et peut-être alors en découvrirez-vous de belles!

En conclusion, je vous dirai que le travail d'ensemble des enquêteurs n'aide pas du tout au développement de l'agriculture en général.

On nous répond: Oui, mais c'est mieux que les années passées, alors qu'il se faisait à peine cent prêts dans toute la province. Si l'on considère le surplus de salaires payés aujourd'hui dans ce domaine, on en est à se demander si 1,500, 1,600 ou même 2,000 prêts agricoles pour le Québec constituent même un pas en avant, alors que dans la seule petite province de Saskatchewan, on accorde plus de 2,500 prêts chaque année.

Monsieur le ministre, quelques-uns de vos employés, quand ils sont à l'ouvrage, se contentent de bien peu, au point de vue orientation agricole. Et certains ont encore le toupet de nous dire, lorsque certains cultivateurs, las de patienter, viennent se plaindre au député: Le député n'a pas d'affaires là-dedans; que le député reste à son bureau.

Je considère que le premier devoir d'un député est de s'enquérir si l'argent voté pour chaque ministère est employé à bon escient. Autrement dit, monsieur le président, je crois que je manquerais grandement à mon devoir si je n'avais pas l'œil ouvert, dans ma circonscription.

Il incombe également au député de déceler s'il n'y a pas de coulage quelque part, même au sein du personnel du ministère de l'Agriculture, et de faire une guerre sans merci au